



PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

« Inondation du Rhône et du Séran, chute de blocs et effondrement rocheux »



Révision de l'aléa chute de blocs et effondrement rocheux

Commune de Culoz-Béon

Pour tout savoir...

Qu'est-ce qu'un Plan de Prévention des Risques ?

C'est une servitude d'utilité publique qui régleme l'usage du sol dans les zones à risques et qui a pour objectifs de :

- **protéger** les biens et les personnes,
- **préserv**er les espaces naturels exposés,
- donner d'éventuelles **prescriptions** d'aménagement pour les projets.

Quel territoire est concerné ?

Le territoire de la nouvelle commune de **Culoz-Béon**.

Pourquoi un tel outil ?

Un éboulement de masse (plus de 1000 m³) survenu sur la commune de Culoz le 8 mars 2017 (88 habitations évacuées), a conduit la DDT à piloter une étude de l'aléa chutes de blocs et effondrement rocheux sur les communes de Béon et Culoz.

Le but de cette étude, confiée au bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), était d'actualiser la connaissance de ces phénomènes sur la commune de Culoz, et de les définir sur la commune voisine de Béon pour laquelle aucune cartographie de cet aléa n'existait.

Les enjeux locaux en matière d'urbanisation justifient l'intégration de cet aléa dans le PPR de la commune de Béon et sa révision dans le PPR de Culoz.



le Progrès - édition du 9 mars 2017



Vue générale des flancs sud et sud est du massif du Grand Colombier - image sat. 21/08/2017 - Google Earth

LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PPR

Connaître l'évènement

C'est la carte des aléas

L'aléa constitue le phénomène susceptible d'affecter une zone donnée.

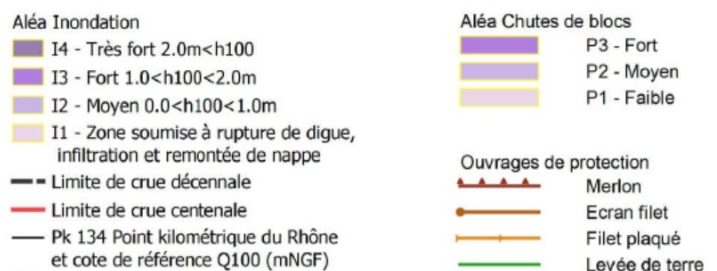
L'étude réalisée par le BRGM a caractérisé l'aléa chute de blocs et effondrement rocheux, avec des degrés de risques allant de faible à fort.

Les aléas pris en compte dans la révision des PPR sont les suivants :

- le nouvel aléa chute de blocs et effondrement rocheux porté à connaissance le 6 février 2020 ;
- l'aléa inondation du Rhône et du Sérans des PPR actuels.



extrait de la carte des aléas

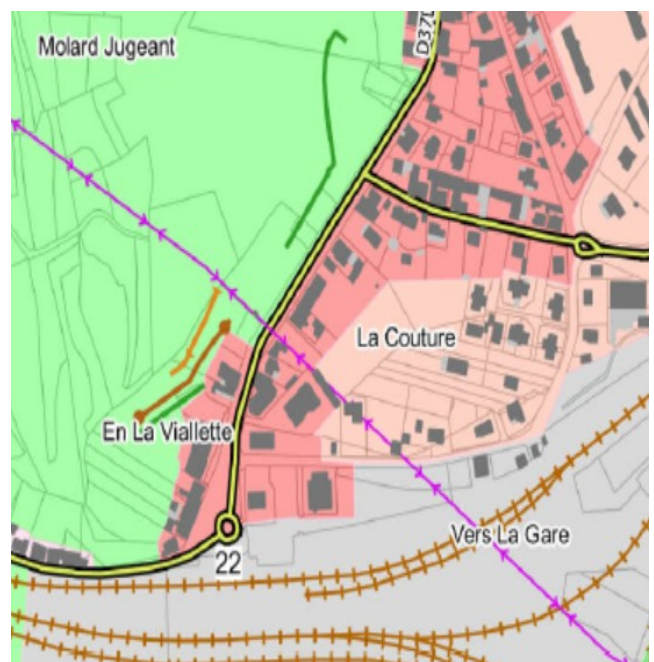


Connaître les enjeux impactés par l'évènement

C'est la carte des enjeux

Le recensement des enjeux consiste à dresser un inventaire des biens, activités et projets situés dans la zone à risque.

Il s'agit d'avoir une connaissance précise et complète des enjeux susceptibles d'être impactés par l'aléa.



extrait de la carte des enjeux

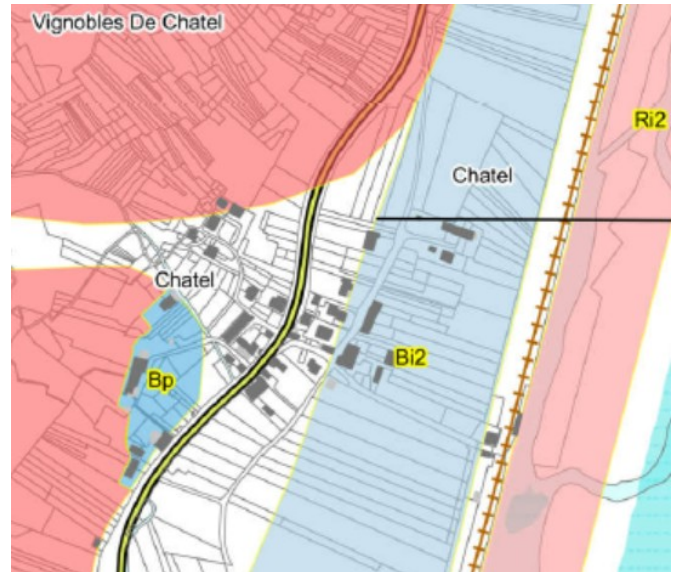
Réduire l'exposition au risque

C'est la carte de zonage réglementaire et le règlement

Il s'agit de réglementer l'usage du sol en fonction du risque encouru.

Le zonage réglementaire est obtenu en croisant les cartes d'aléas et les cartes d'enjeux.

Aléa	Hors aléa	Faible P1	Moyen P2	Fort P3
Enjeux				
Centre urbain	blanche	Bleue Bp	Bleue Bp	Rouge Rp
Zone urbanisée hors centre urbain	blanche	Bleue Bp	Bleue Bp	Rouge Rp
Habitat isolé	blanche	Rouge Rp	Rouge Rp	Rouge Rp
Zone industrielle ou d'activité	blanche	Bleue Bp	Bleue Bp	Rouge Rp
Zone de loisirs ou aménagée	blanche	Rouge Rp	Rouge Rp	Rouge Rp
Zone naturelle ou agricole	blanche	Rouge Rp	Rouge Rp	Rouge Rp



extrait de la carte de zonage

Pour chaque zone, le règlement du PPR détaille toutes les dispositions et prescriptions à respecter pour chaque projet d'aménagement.

Élaborer le PPR ensemble

L'étude de l'aléa chutes de blocs a été suivie par la sous-préfecture de Belley en concertation avec les communes concernées, le conseil départemental de l'Ain et une association de riverains de Culoz.

Une réunion publique de restitution de cette étude s'est tenue le 12 décembre 2019.

La concertation avec les communes a été permanente tout au long de la procédure d'élaboration du PPR (cartes d'aléas, d'enjeux, plan de zonage réglementaire et règlement) afin de partager les éléments de l'étude et les objectifs du PPR.

Afin de permettre au public de formuler ses observations dans la phase de concertation du PPR, les documents de travail ainsi qu'un registre ont été mis à disposition en mairie de Culoz, du 22 février au 24 avril 2024.

A NOTER : Une réunion publique d'information est organisée le lundi 8 juillet 2024 à 18h en salle des fêtes de Culoz-Béon.

La population sera ensuite consultée lors d'une enquête publique prévue du 16 septembre au 19 octobre 2024. Le public pourra consulter le dossier disponible en mairie et consigner ses observations sur un registre prévu à cet effet, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Culoz.



Culoz - Bloc de 8 m3 à proximité du cellier de Bel-Air

RÉUNION PUBLIQUE

LE LUNDI 8 JUILLET 2024 à 18h00
en salle des fêtes de Culoz-Béon

ENQUÊTE PUBLIQUE

prévue du lundi 16 septembre 2024 au samedi 19 octobre 2024

dossier consultable en mairie de Culoz aux horaires habituels d'ouverture au public,
avec registre disponible pour recueillir les observations du public,

ou à adresser à la mairie de Culoz-Béon 46 Rue de la Mairie, BP 17 - 01350 CULOZ-BEON

Le commissaire-enquêteur, Monsieur Henri CALDAIROU, se tient à la disposition du public et reçoit ses observations :

- lundi 16 septembre 2024, de 9h à 12h, en mairie de Culoz,
- samedi 28 septembre 2024, de 9h à 12h, en mairie annexe de Béon,
- mercredi 9 octobre 2024, de 9h à 12h, en mairie de Culoz,
- samedi 19 octobre 2024, de 9h à 11h30, en mairie de Culoz,

Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse suivante
(pièces jointes d'une capacité inférieure à 5 Mo) : ddt-ads-consultation-du-public@ain.gouv.fr

Pour plus d'information...



[www.ain.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/
Risques-majeurs-naturels-et-technologiques](http://www.ain.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-majeurs-naturels-et-technologiques)

- Rubrique « Enquêtes publiques sur les projets de plan de prévention des risques » : [Projet de PPR Culoz-Béon](#)
- Rubrique « Connaissance des risques naturels dans l'Ain » : [Culoz-Béon Porter à connaissance de l'aléa chute de blocs et effondrement rocheux](#)
- Rubrique « Plans de Prévention des risques naturels » : [PPR Béon 2003 et PPR Culoz 2004](#)

Coordonnées du service instructeur du PPR :

DDT de l'Ain / Service urbanisme risques / Unité prévention des risques
23 rue Bourgmayer CS 90410 - 01012 BOURG EN BRESSE CEDEX
téléphone : 04 74 45 62 37 (standard) - mel : ddt-sur-pr@ain.gouv.fr